

qui a été adopté cet après-midi—au sujet des prêts agricoles et des fermes. Ce soir, il s'agit d'étudier le bill C-110, qui porte sur les prêts agricoles, sur les machineries agricoles.

J'aurais aimé que l'honorable ministre nous dise à quel stade se trouve l'enquête mentionnée au budget révisé pour l'année 1969, à la page 385, sous le titre des dépenses de la Commission royale d'enquête sur les machines agricoles. Avant de déposer son nouveau projet de loi, il eut été normal, il me semble, que cette commission d'enquête, qui a déjà coûté \$508,100 en 1967-1968, et pour laquelle on devra autoriser une dépense d'environ \$382,000 pour 1968-1969—ce qui fera une dépense totale d'environ \$900,000, en deux ans, pour faire enquête sur le coût de la machinerie agricole au Canada—eût servi à quelque chose. On a dépensé près d'un million de dollars jusqu'ici et nous n'avons encore aucun indice ou aucun rapport au sujet de cette enquête. Alors, avant de présenter ce bill, il me semble que le ministre aurait pu nous dire si cette Commission d'enquête aura terminé son travail dans un mois ou dans deux mois et, à la lumière de cette enquête, nous pourrions peut-être mieux étudier le bill qui nous est soumis aujourd'hui.

J'aimerais faire miennes, ce soir, les paroles du ministre actuel de l'Agriculture (M. Olson) qui, il n'y a pas tellement longtemps, soit le 26 avril 1966, alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, précisait toute sa pensée sur les implications de la loi qu'on présentait ce jour-là relativement aux prix des machines agricoles et à la situation agricole au Canada.

Comme l'atteste la page 4324 des *Débats de la Chambre des communes* du 26 avril 1966, l'honorable député de Medicine Hat, l'actuel ministre de l'Agriculture, disait, et je cite:

Le ministre dit que d'après le gouvernement, cet accroissement de fonds mis à la disposition de la Société du crédit agricole suffira pour deux ans et demi. Je lui signale que si le prix des terres et de la machinerie agricole continue à augmenter aussi rapidement au cours des deux prochaines années et demie qu'il ne l'a fait au cours des deux dernières, cet accroissement de fonds sera insuffisant pour répondre aux besoins des cultivateurs durant cette période.

L'un des véritables problèmes ou paradoxes suscité par l'accroissement du crédit agricole offert par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole est que chaque augmentation, par le Parlement, des fonds offerts aux cultivateurs, il s'ensuit presque immédiatement une majoration du prix des terres...

J'en suis venu à croire que l'augmentation du prix des terres s'explique en partie par le relèvement tout récent du plafond des prêts individuels consentis par la Société de crédit agricole. Je crois, monsieur le président, que nous allons à l'encontre des fins de la loi en augmentant le maximum.

[M. Rondeau.]

Alors, à cette époque, on se prononçait contre le maximum et aujourd'hui, on est en faveur du maximum.

... Un des problèmes qui suit ces hausses et les prix élevés payés pour les terrains et l'outillage est, bien entendu, la hausse considérable du capital d'immobilisation, des intérêts et autres frais que le cultivateur doit acquitter.

L'un des problèmes essentiels...

... c'est la recherche constante des moyens susceptibles de permettre aux cultivateurs de rembourser ces prêts.

Et il avait raison.

L'un des problèmes essentiels... c'est la recherche constante des moyens susceptibles de permettre aux cultivateurs de rembourser ces prêts.

A cette époque, il s'agissait d'un problème et, aujourd'hui, il s'agit encore du même problème. Je continue:

... Je sais qu'un nombre croissant de cultivateurs bien établis se trouvent encore aujourd'hui, comme ils l'ont été depuis deux ou trois ans, aux prises avec des difficultés financières à cause de ce qu'on appelle à juste titre l'étau coût-prix.

• (8.30 p.m.)

Le problème dont le ministre parlait à l'époque et qu'on retrouve à la page 4324, «l'étau coût-prix», est le même aujourd'hui.

Je ne crois pas, monsieur le président, que ce soit en augmentant les frais additionnels de l'intérêt sur les emprunts pour achat de machines agricoles, comme on l'a fait cet après-midi pour les prêts sur les fermes—comme il le dénonçait alors—que nous allons corriger ce qu'il entendait alors changer. Je continue:

La situation est peut-être moins pénible pour les cultivateurs solidement établis, qui ont accumulé le capital nécessaire, mais c'est extrêmement difficile pour un jeune agriculteur de se procurer ce capital, sans lequel toutefois il est incapable d'assurer la productivité nécessaire à un niveau de vie raisonnable; son revenu net est insuffisant.

Il conclut par ses deux principales idées:

... je voudrais faire comprendre au ministre que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes bien préoccupés de la baisse du revenu net de nos cultivateurs parce que, sur ce revenu net, ils devront rembourser et amortir ces prêts à l'avenir.

Or, je me demande si le ministre est encore aussi préoccupé de l'autre côté de la Chambre qu'il ne l'était de ce côté-ci, le 26 avril 1966.

Je continue à citer ses paroles:

En conclusion, je tiens à dire que le prix de l'outillage agricole...

et c'est là-dessus qu'on arrive au même point où nous sommes aujourd'hui, environ deux ans et demi plus tard.

En conclusion, je tiens à dire que le prix de l'outillage agricole a augmenté de façon alarmante,

C'était un problème, il y a deux ans et demi. Une Commission royale d'enquête a été